

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU MERCREDI 17 DECEMBRE 2025**

**DELIBERATION N° 25-12-157**

**Mise à jour du tableau des effectifs**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept décembre à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUD, Maire.

Date de convocation : 12 décembre 2025

Date d'affichage : 12 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

ROUGEAUD Jean-Pierre - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel - GIRAUD Nicolas

Représentés : 4

RETORNAZ Dominique (donne procuration à ROUGEAUD Jean-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha) - FEUTRIER Stéphanie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - ROCHARD Sophie (donne procuration à RETORNAZ Lénaïck)

Absent : 1

CLAPPIER Pascal

Secrétaire de séance :

GIRAUD Nicolas

Rapporteur :

Jean-Pierre Rougeaux, Maire



Je vous rappelle qu'aux termes de l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'assemblée délibérante qui détermine ainsi l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Par ailleurs, les articles L.2313-1 et R.2313-3 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) imposent la tenue d'un « état du personnel » dont le contenu est encadré par l'instruction budgétaire et comptable M57 et l'obligation de le joindre en annexe au budget primitif et au compte administratif.

Enfin, le conseil municipal adopte tout au long de l'année des délibérations de création, modification ou suppression d'emplois qui modifient le tableau des effectifs des emplois permanents.

Dans ces conditions et pour des raisons de transparence et de saine prévision budgétaire, il apparaît indispensable de disposer d'un tableau à jour et reprenant l'ensemble des emplois permanents de la collectivité préalablement à l'adoption du budget primitif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter le tableau des effectifs des emplois permanents joint en annexe à la présente délibération.

La commission finances, administration générale, développement durable et communication, réunie le 11 décembre 2025 a émis un avis favorable sur ce dossier.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.





# VALLOIRE

GALIBIER

---

## MAIRIE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

ID : 073-217303064-20251217-25\_12\_157-DE

Berger  
Levfaul

Le conseil municipal,  
Vu le code général de la fonction publique,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article L411 du code général de la fonction publique susvisé,  
Vu le budget de la collectivité,  
Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,  
Vu l'avis de la commission finances, administration générale, développement durable et communication du 11 décembre 2025,  
Oui l'exposé de Monsieur Rougeaux,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DÉCIDE

➤ d'adopter le tableau des effectifs, tel que présenté ci-après en annexe,

➤ de préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget,

Les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs des emplois permanents sont abrogées à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents

Copie conforme

Le Maire,

Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture :

19/12/2025

Publication :

19/12/2025

Valloire, le

19/12/2025

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.





**VALLOIRE**  
GALIBIER  
**MAIRIE**

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le 19/12/2025

Berger Levrault

ID : 073-217303064-20251217-25\_12\_157-DE

Tableau des effectifs - Emplois permanents							
CARACTÉRISTIQUES EMPLOIS							
Libellé	Cat.	Cadres/Grades d'emplois ouverts	TC	Annualisé	Quotité horaire	Nb créé	Nb pourvu
<b>DIRECTION GENERALE DES SERVICES</b>							
Directeur Général des Services	A	Attaché principal	X		forfait	1.00	1.00
Directeur Général des Services	A	Emploi fonctionnel	X		forfait	1.00	1.00
Directeur Général Adjoint des Services	A	Attaché principal	X		forfait	1.00	1.00
Directeur Général Adjoint des Services	A	Emploi fonctionnel	X		forfait	1.00	1.00
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>							
Chargé de mission transition	A	Attaché principal	X		forfait	1.00	1.00
Responsable des RH	B	Rédacteur principal de 2ème classe	X		35h	1.00	1.00
Agent en charge de la comptabilité	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	X		39h	1.00	1.00
Agent en charge de l'accueil	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	X		39h	1.00	1.00
Agent en charge de l'accueil	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	X		39h	1.00	1.00
<b>SERVICE TECHNIQUE</b>							
Responsable des Services Techniques	A	Ingénieur	X		forfait	1.00	1.00
Agent en charge de l'urbanisme	B	Technicien principal de 1ère classe	X		39h	1.00	1.00
Chargé d'opération	B	Technicien principal de 1ère classe	X		39h	1.00	1.00
Responsable du Centre Technique Municipal	B	Technicien	X		35h	1.00	0.00
Responsable du Centre Technique Municipal	C+	Agent de maîtrise principal	X		35h	1.00	1.00
Agents polyvalents des services techniques	C+	Agent de maîtrise principal	X		35h	2.00	0.00
Agents polyvalents des services techniques	C+	Agent de maîtrise	X		35h	4.00	4.00
Agents polyvalents des services techniques	C	Adjoint technique principal de 1ère classe	X		35h	3.00	2.00
Agents polyvalents des services techniques	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	X		35h	8.00	0.00
Agents polyvalents des services techniques	C	Adjoint technique	X		35h	7.00	5.00
<b>POLICE MUNICIPALE</b>							
Policier Municipal	B	Chef de service de police municipale	X		35h	1.00	1.00
ASVP	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	X		35h	1.00	0.00
ASVP	C	Adjoint technique	X		35h	1.00	0.00
<b>ECOLE / BATIMENTS</b>							
Agent école	C	ATSEM principal de 2ème classe		X	35h	3.00	1.00
Agent école	C	Adjoint d'animation 30/35		X	35h	1.00	0.00
Agent école	C	Adjoint d'animation		X	35h	1.00	1.00
Agent entretien	C	Adjoint technique principal de 2ème classe	X		35h	1.00	1.00
Agent entretien	C	Adjoint technique principal de 2ème classe 15/35		X	35h	1.00	0.00

Délibération n°25-12-157 - Page 4 sur 4

